

MODIFICATION DES REGLES

Ce résumé est une version ultra-condensée des principales règles qui ont changé. La partie sur les sanctions a été réécrite, avec quelques changements, et constitue la plus grosse nouveauté. D'autres règles ont également été mises à jour.

Certains points explicités ne sont pas nouveaux, mais ils sont là pour clarifier les choses.

LES SANCTIONS

L'expulsion est supprimée. Les 4 sanctions possibles sont donc :

- l'avertissement (carton jaune)
- l'exclusion (2 minutes)
- la disqualification (carton rouge) **sans** rapport d'arbitres
- la disqualification (carton rouge) **avec** rapport d'arbitres

LES FAUTES DE JEU ET IRREGULARITES

Les comportements interdits sont toujours :

- arracher, frapper le ballon que l'adversaire tient à 2 mains
- barrer le chemin avec les bras ou les jambes,
- repousser, percuter, se jeter contre l'adversaire
- utiliser les coudes pour se dégager
- retenir par le maillot

Ces fautes **n'entraînent pas a priori** de sanction personnelle pour les joueurs. Cependant, les arbitres tiennent compte de la **position du joueur fautif** (de face ou par derrière), la **partie du corps touchée** (le bras, le cou...), l'**intensité de l'irrégularité** et les **conséquences de la faute** (perte de contrôle ou du ballon, déplacement gêné...) pour juger si une sanction personnelle est nécessaire.

Si la faute est "prioritairement et exclusivement dirigée contre le corps de l'adversaire", alors une sanction progressive est appliquée en commençant par un **avertissement**, puis une exclusion, puis une 2^e exclusion, puis une 3^e exclusion avec disqualification.

Dans certains cas, la sanction sera directement une **exclusion**, notamment si le joueur fautif a été menacé de revanche :

- a) fautes avec une forte intensité ou lors d'un déplacement rapide
- b) maintenir fortement l'adversaire sur un laps de temps assez long ou le projeter au sol
- c) frapper l'adversaire à la tête, au cou et à la nuque
- d) action violente contre le corps ou le bras tireur de l'adversaire
- e) la tentative de faire perdre le contrôle de son corps à l'adversaire (exemple : tenir l'adversaire en suspension par les pieds ou les jambes)
- f) percuter ou sauter sur l'adversaire avec une forte intensité

Dans certains cas, la sanction sera directement une **disqualification** (carton rouge) **sans** rapport d'arbitre, notamment s'il y a risque pour l'intégrité physique du joueur. Les critères précédents s'appliquent, avec en plus :

- a) perte d'équilibre dans la course, dans la suspension ou pendant le tir
- b) action particulièrement agressive contre le corps de l'adversaire, en particulier contre la figure, le cou, la nuque (forte intensité)
- c) un comportement particulièrement "sans retenue"

Le risque encouru par le joueur est plus déterminant que l'intensité de la faute. Notamment, le **gardien de but** qui sort de la zone sera disqualifié si :

- a) s'il s'empare du ballon mais heurte l'adversaire dans son mouvement
- b) s'il n'arrive pas à atteindre ou à contrôler le ballon et percute son adversaire

Dans certains cas, la sanction sera directement une **disqualification** et un **rapport d'arbitre** sera établi, si l'action est "particulièrement brutale, dangereuse, intentionnelle et perfide". Les critères précédents s'appliquent, avec en plus :

- a) irrégularité particulièrement brutale et dangereuse
- b) une action perfide et intentionnelle qui n'a pas sa place dans une compétition

LES COMPORTEMENTS ANTI SPORTIFS

Certains comportements antisportifs sont à sanctionner progressivement en commençant par un **avertissement** (carton jaune) :

- a) protestations (paroles ou gestes) contre les arbitres
- b) **déconcentrer un adversaire** ou un coéquipier (paroles ou gestes) pour le déstabiliser
- c) retarder l'exécution d'un jet (pas à 3 mètres ou tout autre comportement perturbateur)
- d) **simuler ou accentuer l'effet d'une faute** (« cinéma ») pour obtenir un temps mort ou une sanction contre l'adversaire
- e) défense sur des passes ou des tirs avec le pied ou la jambe (les réflexes, comme par exemple le ramené des jambes, ne sont pas sanctionnés)
- f) **pénétration renouvelée dans la zone** pour en tirer un avantage tactique

Certains comportements antisportifs sont à sanctionner progressivement en commençant par une **exclusion** (2 minutes) :

- a) forte contestation à haute voix, en gesticulant ou avec un comportement provoquant
- b) ne pas poser ou laisser immédiatement tomber le ballon de manière à le rendre jouable c) conserver le ballon dans la zone de changement

Certains comportements antisportifs sont à sanctionner directement par une **disqualification** (carton rouge) **sans** rapport d'arbitres :

- a) envoyer le ballon au loin (à la main ou au pied) clairement et volontairement après une décision de l'arbitre
- b) le gardien montre clairement qu'il n'a pas l'intention d'arrêter le jet de 7 mètres
- c) lancer intentionnellement le ballon sur un adversaire pendant un arrêt du temps de jeu
- d) sur jet de 7 mètres, **tir sur la tête du gardien de but** alors qu'il ne se déplace pas en direction du ballon
- e) sur jet franc, **tir sur la tête d'un défenseur** alors qu'il ne se déplace pas en direction du ballon
- f) **action de revanche** après avoir subi une faute

Certains comportements antisportifs sont à sanctionner directement par une **disqualification** (carton rouge) **avec** rapport d'arbitres :

- a) offenses ou menaces contre les arbitres, le chronométreur/secrétaire, officiel d'une équipe, délégué, joueurs, spectateurs (mots, mimiques, gestes, contacts corporels)
- b) intervention dans le jeu d'un officiel, ou anéantissement d'une occasion manifeste de but par un joueur en rentrant illégalement sur le terrain ou depuis la zone de changements
- c) au cours de la dernière minute, si le ballon n'est pas en jeu et qu'un joueur ou un officiel repousse ou empêche l'exécution du jet et de ce fait prive l'équipe adverse d'une possibilité de se mettre en position de tir, d'une chance d'entrer en occasion manifeste de but (s'applique pour tout empêchement d'exécution d'un jet, par exemple action avec une utilisation contrôlée de son corps, interception d'une passe, gêner la récupération du ballon ou ne pas le libérer)

d) **au cours de la dernière minute**, si le ballon est en jeu et que l'équipe adverse, à cause d'une faute **normalement sanctionnée d'une disqualification (carton rouge)**, est privée d'une chance de tir au but ou d'une occasion manifeste de but (le rapport écrit devient obligatoire)

QUELQUES PRECISIONS

La décision de faire un rapport d'arbitre n'est pas prise en fin de match, l'arbitre doit informer le responsable de l'équipe avant la reprise du jeu.

Les joueurs et officiels disqualifiés ne doivent pas pouvoir entrer en contact de quelque façon que se soit avec leur équipe.

Sur une épreuve décisive (tirs au but), la seule sanction possible est la disqualification (carton rouge).

AUTRES CHANGEMENTS ET PRECISIONS

Les numéros des joueurs vont de 1 à 99.

Les bagues, boucles d'oreille et piercings sont autorisés uniquement recouverts de sparadrap. Les foulards sont autorisés, mais pas autour du cou.

Seules 2 personnes peuvent entrer sur le terrain pour porter assistance à un blessé. Les autres changements irréguliers sont sanctionnés (2 minutes).

Le jet de 7 mètres pour « défense en zone » n'a lieu que pour « un franchissement clairement établi », pas pour un « petit contact ».

Un joueur peut remplacer le capitaine pour le tirage au sort.

LE JEU PASSIF

Le fonctionnement ne change pas : les arbitres lèvent le bras pour signaler un jeu passif. Ils laissent du temps à l'attaque pour réagir (**pas de critère de durée ou de nombre de passes**).

Les arbitres sifflent le jeu passif en utilisant ces critères :

- pas d'augmentation caractéristique du rythme de jeu
- pas d'action ciblée vers le but
- duel 1 contre 1 sans gain de terrain
- ralentissement dans le jeu (du ballon) parce que les défenseurs bloquent les mouvements du ballon et les déplacements souhaités
- l'équipe qui défend essaye par des méthodes de défense active d'annihiler le changement de rythme ou l'action ciblée

On ne doit pas décider d'un jeu passif si une défense agressive et en infraction continue avec les règles détruit la construction des attaquants.

L'OCCASION MANIFESTE DE BUT

L'occasion manifeste de but détermine si une faute sera sanctionnée d'un jet franc (9 mètres) ou d'un jet de 7 mètres (pénalty), quelle que soit la sanction personnelle pour le joueur fautif.

Il y a une occasion manifeste de but lorsque :

- a) un joueur qui maîtrise déjà le ballon et son équilibre au niveau de la ligne de surface de but de l'équipe adverse a la possibilité de tirer au but, sans qu'aucun adversaire ne puisse l'empêcher de tirer avec des méthodes régulières.
Ceci vaut également lorsque le joueur **n'est pas encore en possession** du ballon mais est prêt à le réceptionner et qu'aucun adversaire ne soit en mesure de récupérer le ballon par des méthodes régulières.

- b) un joueur qui maîtrise déjà le ballon et son équilibre, court (ou dribble) seul vers le gardien de but lors d'une contre-attaque, sans qu'aucun autre adversaire ne puisse s'interposer et stopper la contre-attaque.
Ceci vaut également lorsque le joueur n'est pas encore en possession du ballon mais est prêt à le réceptionner et que le gardien de but le touche et empêche la réception du ballon ; dans ce cas les positions des autres défenseurs sont sans importance.
- c) un gardien a quitté sa surface de but et un adversaire maîtrisant le ballon et son équilibre a une possibilité manifeste et toute liberté de tirer dans le but adverse vide.

INTERVENTION DU CHRONOMETREUR/SECRETAIRE

Les conséquences d'un arrêt du jeu par le chronométrateur/secrétaire sont différentes selon qu'il s'agit d'un mauvais changement ou non :

Mauvais changement : le chronométrateur doit interrompre le jeu immédiatement sans prendre en compte la règle de l'avantage. Un jet de 7 mètres sera accordé si une occasion manifeste de but est déjouée par l'équipe fautive, sinon, un jet franc contre l'équipe fautive.

Autre, comportements antisportifs : le chronométrateur devrait attendre le prochain arrêt du jeu pour informer les arbitres. Sinon, un jet de 7 mètres sera accordé si une occasion manifeste de but est déjouée par l'équipe fautive.

Le chronométrateur ou le secrétaire ne peut pas demander de sanction personnelle contre un joueur ou un officiel, y compris si les arbitres n'ont pas constaté par eux-même l'infraction. Dans ce cas, ils peuvent faire une remarque. Si l'action constatée aurait mérité une disqualification avec rapport, le chronométrateur/secrétaire doit faire un rapport.

RESINE (COLLE)

Un responsable de salle **peut interdire** l'utilisation de colle. Il doit assumer la signification de l'interdiction (il informe lui-même les équipes et arbitres) et la fourniture du produit de remplacement pour les deux équipes.

La table est responsable du contrôle de l'utilisation de la résine. Si un produit est fourni par le club recevant, seul ce produit peut être utilisé.

Le club visiteur ne peut être interdit d'utilisation de colle si le club recevant ne fournit pas lui-même le produit autorisé (colle lavable à l'eau).

LICENCIE MAJEUR

Une équipe de jeunes qui se présente sans **licencié majeur** est **forfait isolé**, et le match n'est pas joué.

En cas de disqualification du seul licencié majeur responsable, le match ne continue que si le fautif reste dans la salle, dans une zone choisie par les arbitres. Il est autorisé à porter assistance aux blessés.

ZONE DE MANEGERAT

Les officiels n'ont plus le droit d'aller jusqu'à la ligne médiane pour manager les équipes, et ne peuvent entrer en contact avec la table de marque que pour demander un temps mort d'équipe.

1 seul officiel d'équipe est autorisé à être debout et se déplacer.

Il est interdit d'attendre près de la table de marque avant de déposer un temps mort d'équipe.

